

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 14 MARS 2012

Le quatorze mars deux mil douze, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 06 mars 2012

Étaient présents : DI MARIA Nicole -WATRE Didier- GAILLARD Bernard – CHEVAL Bénédicte –FAYA Françoise— MARTOIA Guido - MICHEL Franck - PIERROT Claudine VEYRET Gérard -

Étaient représentés :

Absent : VOTTE Valérie

Excusés : -VALLIN Hugues –

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). Bénédicte CHEVAL

TARIFS LOCATIONS SALLE POLYVALENTE MARCEL GAILLARD (délibération 2012-04)

Mme le Maire rend compte aux membres du conseil municipal des éléments suivants :

- de la forte augmentation des charges pour ce bâtiment et notamment le coût du service de ramassage des ordures ménagères ainsi que la consommation d'eau
- du montant des recettes occasionnées par les locations.

Le montant des charges étant similaire au montant des recettes, elle propose de modifier les tarifs comme suit :

- Tarifs Locations extérieures : augmentation de 50 €soit 950 €
- Tarif location pour les habitants de Cras : augmentation de 30.00 € soit 250.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente Marcel Gaillard comme suit :

- Locations extérieurs pour un week-end : 950 €
- Locations habitants de Cras pour un week-end : 250 €.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE MARCEL GAILLARD : (Délibération 2012-05) :

Mme le Maire présente au conseil municipal le nouveau règlement de la salle polyvalente Marcel Gaillard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le règlement intérieur de la salle polyvalente. Le règlement est consultable au secrétariat de mairie.

TARIF LOCATION DES TABLES RONDES ET REGLEMENT INTERIEUR (Délibération 2012-06)

Mme le Maire informe que la commune a acquis des tables rondes pour la location de la salle polyvalente Marcel Gaillard. Cette location de matériel est demandée fréquemment et elle propose de louer ces tables lors de la location de la salle polyvalente en option supplémentaire.

Afin de réglementer plus précisément cette location, elle donne lecture d'un projet de règlement pour la location et l'utilisation de ces tables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après avoir entendu la proposition de règlement, décide :

- de fixer le tarif de location des tables rondes (22 unités) pour un montant forfaitaire de 100 €
- de fixer la caution pour la location des tables à 300 €, caution exigible dès la signature du contrat de location ou lors de la remise des clés de la salle polyvalente Marcel Gaillard
- approuve le règlement de location des tables rondes (règlement consultable en mairie).

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2011 (délibération 2012-07)

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2011 dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

RESULTAT DE L'EXECUTION					
	DEPENSES	RECETTES	Résultat/Solde 11	Reprise 2010	CLOTURE
Fonctionnement	263 257.11	341 152.52	+ 77 894.81 €	122 185.37	195 080.18
Investissement	267 553.33	255 410.00	-12 143.33 €	- 3557.40€	-15 700.73

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 14 MARS 2012

Résultat de clôture : 179 379.45 €

Madame le Maire, ayant quitté la séance, Mr Didier WATRE, présente au vote le compte administratif 2011 au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

AFFECTATION RESULTAT (délibération 2012-13)

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2011 qui s'élève à 195 080.18 € et des restes à réaliser 2011, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget primitif 2012 la somme de 21 741 € en section d'investissement (compte 1068).

APPROBATION COMPTE DE GESTION COMMUNE 2011 (délibération 2012-08)

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion de l'exercice 2011 de la commune de Cras dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à Madame le Maire. .

Le conseil municipal, considérant que les écritures du compte administratif 2011 et celles du compte de gestion sont identiques, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2011 dressé par Monsieur le Receveur Municipal.

APPROBATION COMPTE GESTION CCAS 2011 (délibération 2012-09) :

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion de l'exercice 2011 du CCAS de la commune de Cras dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à Madame le Maire. .

Le conseil municipal, considérant que les écritures du compte administratif 2011 et celles du compte de gestion sont identiques, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2011 CCAS dressé par Monsieur le Receveur Municipal.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2011 (Délibération 2012-10) :

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2011 dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

	RESULTAT DE L'EXECUTION				
	DEPENSES	RECETTES	Résultat/Solde 11	Reprise 2010	CLOTURE
Fonctionnement	1707.26 €	680 €	-1027.26 €	5272.90	4245.64 €
Investissement	0	0 €	0		

Résultat de clôture : 4 245.64 €

Madame le Maire, ayant quitté la séance, Mr Didier WATRE, présente au vote le compte administratif 2011 au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

VOTE BUDGET PRIMITIF CCAS 2012 (Délibération 2012-11)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2012 pouvant se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement : 4 845 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments financiers, adopte le budget primitif 2012 présenté.

AMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE : LANCEMENT ETUDE (délibération 2012-12) :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le cahier des charges pour l'étude du centre village est achevé. Elle précise que ce cahier des charges a été validé par le CAUE.

Afin de lancer cette étude pour retenir un cabinet, il convient de procéder à un avis d'appel public à la concurrence pour un montant de marché inférieur à 90 000 €. Il s'agira d'une procédure adaptée se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre de solutions à discuter ou des offres à négocier en cas de dialogue compétitif ou procédure négociée.

Après avoir pris connaissance du cahier des charges et de la procédure d'appel public à la concurrence, le conseil municipal :

- autorise le Maire à lancer l'appel public à la concurrence
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la procédure adaptée mise en place avec procédure négociée
- mandate le Maire pour toutes les formalités devant intervenir.

QUESTIONS DIVERSES :

* **Tènement immobilier atelier municipal** : Mme le Maire informe les élus que plusieurs propositions ont été faites à la commune pour :

- recherche de locaux nécessaires pour des stagiaires en bâtiment
- location pour stockage de matériel
- installation d'entreprise

Le conseil municipal étudiera les demandes ultérieurement.

* Points propres :

Il était envisagé de déplacer le point propre proche de la salle polyvalente ou de faire enterrer les bacs et molloks, pollution visuelle à l'entrée du village. Après avoir pris connaissance du coût, le conseil municipal ne peut envisager de réaliser ces travaux. Il est demandé d'établir une demande de devis pour un aménagement paysager pour tous les points propres sis sur le territoire de la commune.

* Sécurité Routière :

Mme Cheval Bénédicte rend compte au conseil municipal de l'ensemble des propositions présentées par la Préfecture pour une campagne de sécurité routière avec la possibilité d'un simulateur (proposition non retenue).

Il est à noter qu'une proposition d'action auprès des élèves des écoles sera mise en place avec la gendarmerie.

* Régie de l'eau et de l'assainissement :

Mr Martoia rend compte du vote du budget primitif de la régie. Il informe que les travaux d'assainissement pour le Moulin s'élèvent à 77 423 € et que l'étude du centre village nord s'élève à 128 700 € pour l'année 2012/13.

* Bulletin municipal : parution pour le 30.03.2012

* Cimetière :

Des demandes de devis ont été effectuées pour la réalisation de :

- columbarium
- mur d'enceinte
- jardin du souvenir
- ossuaire.

Le Maire,
Nicole DI MARIA